

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE SES AFFLUENTS

Département : Haute-Vienne

le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'heure de : 18 H 00

en session ordinaire à : Chateauponsac, Salle culturelle

Date de la réunion : 10 février 2026

Date de convocation du Comité : 30 janvier 2026

Président de la séance : M. FIOUX Alain

Étaient présents : Gorin Claudine, Mauduit Jean-Luc, Larant Myriam, Nivard Lionel, Reynaut Gilles, Fioux Alain, Paturaud Fabrice, Dauny Jean-Charles, Jouanny Alain, Roch Jean-Marie, Michelet Francis, Jouannetaud Gisèle, Horry Jean-Marie, Martinie Denis, Riffaud Gérard, Baraud Pascal, Tonial Brigitte, Du Puytison Claire, Martin Pierre

Donnaient pouvoir :

Étaient excusés : Saillard Madeleine, Poulet Jean-Paul, Maury Damien.

Nombre de délégués en exercice : 35

Présents : 19

Pouvoirs : 0

Mme DU PUYTISON Claire est secrétaire de séance

Objet : Réalisations agricoles

Le président rappelle que ces réalisations agricoles s'inscrivent dans le cadre du contrat territorial Benaize, Salleron et affluents. Ces travaux sont prévus au cours l'année 2026 sur les bassins versants de la Benaize et de l'Asse, situés sur les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse.

Ces travaux visent à :

- réduire les dégradations des berges liées au piétinement des troupeaux ;
- limiter les apports directs en matières organiques et nutriments aux cours d'eau ;
- améliorer la qualité physico-chimique des eaux et la fonctionnalité des milieux aquatiques.

Les opérations envisagées portent notamment sur :

- la mise en défens des berges ;
- l'aménagement de points d'abreuvement adaptés ;
- l'aménagement de traversées adaptées.

Les secteurs d'intervention ont été identifiés comme prioritaires au regard des pressions exercées sur les milieux aquatiques et des objectifs du Contrat Territorial, en concertation avec les exploitants concernés.

Le coût prévisionnel de ces travaux pour l'année 2026 est estimé à 100 000 € TTC.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la région Nouvelle-Aquitaine et les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 087-200035392-20260210-DEL2026_004-DE

S2LOW

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- autorise les travaux,
- donne tous pouvoirs à son Président pour signer les pièces nécessaires et prendre d'ores et déjà des contacts préliminaires auprès des organismes financeurs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

A Châteauponsac, le 10 février 2026

Le Président,

